

## Augmentation des prix du funéraire, essor de la thanatopraxie et mutualisation pour une meilleure gestion des cimetières ont été les 3 temps forts du colloque funéraire annuel du SIFUREP

A quelques jours de la Toussaint, le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) a organisé le 15 octobre dernier la 7<sup>ème</sup> édition de son colloque annuel. Plus de 140 personnes, représentants de collectivités, experts, professionnels, associations, ont assisté à une matinée d'information et de débats sur le thème : « *Gestion des cimetières et pratiques funéraires* ».

« Le Colloque annuel du SIFUREP est une opportunité majeure d'échanges entre les collectivités, les experts, les associations et les professionnels du monde funéraire, pour identifier et analyser les grandes évolutions de ce secteur. commente **Jacques Kossowski, Président du SIFUREP, Député-Maire de Courbevoie** qui a alerté sur les prix du funéraire où l'augmentation des prestations a augmenté deux fois plus vite que l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 1998 et 2013. »

### La thanatopraxie concerne 1 décès sur 3 : une pratique en plein essor qui interroge

Selon le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration (juillet 2013) : chaque année, 200 000 actes de thanatopraxie sont pratiqués pour 545 000 décès. Une pratique en augmentation de 7 à 10% par an dont le coût moyen serait de 300 à 400 euros représentant 10% des frais d'obsèques. Une activité qui génère 6% du chiffre d'affaires des sociétés funéraires.

Le rapport précité préconise :

- De mettre fin à la spécificité du modèle français en interdisant les soins à domicile, la France étant le seul pays à les autoriser et de ne les admettre que dans les seuls lieux dédiés que sont les chambres funéraires et les chambres mortuaires ;
- De permettre les soins de conservation aux porteurs du VIH ou de l'hépatite virale ;
- Une meilleure protection et formation pour les acteurs ;
- De renforcer le droit à l'information des familles.

Les débats ont mis en lumière les enjeux économiques, financiers, environnementaux et sociétaux de la thanatopraxie, grâce aux interventions de : **Pierre Larribe**, Juriste à la Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie (CPFM) ; **Jean-Antoine Gourinal**, Directeur des Crématoriums et de l'Environnement - OGF ; **Damien Le Guay**, Philosophe, Essayiste et Président du comité national d'éthique du funéraire ; et **René Deguisne**, Président de l'institut français de thanatopraxie.

Les échanges ont permis d'expliquer les différences entre soins de conservation et soins de présentation (toilette/habillage...) et la nécessité de délivrer une information fiable et transparente aux familles avant qu'elles ne décident de faire pratiquer ces soins dont la nature exacte reste inconnue de nombre de familles. Les débats au-delà des questions techniques, ont mis en avant la place des opérateurs funéraires qui sont les seuls à avoir le lien avec les familles. Selon le représentant d'OGF, ces soins représentent 50% des obsèques gérées par cet opérateur.

Damien Le Guay s'est interrogé : ces soins participent-ils à la valorisation des corps ? Est ce qu'ils accompagnent la technicisation de la mort ? Ces soins ne sont-ils pas faits pour les vivants ?

Parmi les autres points abordés : le ressenti des familles endeuillées face au corps du défunt, et la nécessité ou non d'effectuer ces soins pour faciliter le travail de deuil.

Les pouvoirs publics envisagent de permettre de pratiquer ces soins sur les corps de personnes porteuses de maladie infectieuses mais d'interdire leur pratique à domicile quelque soit la cause du décès. Ceci obligerait les familles à faire transporter le corps de leur défunt dans des lieux équipés- en chambre funéraire ou chambre mortuaire. La question du coût supplémentaire a été évoquée.

René Deguisne a expliqué que pratiquer ces soins sur des personnes victimes du VIH ou de l'hépatite virale nécessitent de protéger les thanatopracteurs d'où la recommandation de pratiquer ces soins dans des lieux dédiés. Damien le Guay s'interrogeant sur l'objectif politique de favoriser ou non la mort à domicile, citant l'exemple de l'Allemagne qui a, en ce domaine, une politique différente.

Dernier sujet évoqué la toxicité des produits utilisés à base de formaldéhyde pour les thanatopracteurs, mais aussi leur impact sur la pollution des sols dans les cimetières. Un nouveau produit sans formaldéhyde a été mis sur le marché depuis septembre 2013, 25 000 corps ont été traités avec ce produit.

## Gestion des cimetières et mutualisation

Equipements publics parmi les plus fréquentés dans une commune, les cimetières doivent tenir compte des évolutions législatives, des pratiques funéraires et des enjeux environnementaux pour s'insérer dans le tissu urbain, social et paysager de chaque commune.

Cette table ronde a réuni **Emmanuelle Roux**, Architecte urbaniste à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), **Anne Blondeau**, Adjointe du directeur des affaires générales à la Mairie de Courbevoie (cf. encadrés ci-dessous). **Valérie Bailly**, Responsable de la centrale d'achat du SIFUREP.

Le SIFUREP a présenté aux villes les possibilités offertes pour mieux gérer et faire évoluer leurs cimetières :

- la centrale d'achat : qui compte aujourd'hui 20 collectivités adhérentes,
- la convention de coopération, pour conseiller et assister la ville,
- le transfert au syndicat de la compétence cimetière

### Focus sur l'étude « situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du SIFUREP »

Emmanuelle Roux, Architecte urbaniste à l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) est revenue sur les résultats de l'enquête « [situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du SIFUREP](#) », menée en 2010, sur 109 cimetières. Cette étude a pour objectif de mieux connaître les équipements et pratiques existantes, pour permettre aux collectivités de mutualiser leurs connaissances sur des problématiques communes :

- **L'offre en équipements funéraires** : les communes disposent en moyenne de 3 à 4 équipements différents (ossuaire, columbarium, jardin du souvenir, carré militaire, enfeus, espaces de cérémonie ...). A noter qu'en 2010, seul 1 cimetière sur 2 disposait d'un jardin du souvenir, un chiffre qui a évolué depuis compte-tenu de l'obligation pour les cimetières des communes de plus de 2000 habitants de s'équiper d'un jardin du souvenir
- **Les reprises de concessions** représentent pour beaucoup de collectivités une solution pour renouveler l'offre funéraire sans étendre la superficie des cimetières ;
- **La biodiversité dans les cimetières** : lieu de recueillement pour les familles, les cimetières sont aussi des lieux de promenade et d'échange. Ils doivent aujourd'hui répondre aux enjeux de développement durable et devenir des espaces paysagers ouverts sur la ville ;
- Enfin, le cimetière est un lieu de **préservation du patrimoine** (ancien et contemporain) dont la valeur doit être prise en considération (architecture, tombes, monuments, arts appliqués, inscriptions, patrimoine de ferronnerie ...).

### Aménagement novateurs des deux cimetières à Courbevoie

Anne Blondeau, Adjointe du directeur des affaires générales à la Mairie de Courbevoie a présenté les travaux d'aménagement effectués sur les deux cimetières de la commune :

- **Le cimetière ancien : création d'un parc paysager en plein centre-ville**  
Créé en 1782, l'ancien cimetière de Courbevoie dit « de la rue Saint Denis » se situe en plein centre de la ville. Fermé en 1888, un projet de désaffectation totale avec transfert des sépultures sur le nouveau cimetière avait été envisagé à la fin des années 1980. En 1995, le projet est abandonné et la volonté est alors de transformer ce lieu en espace paysager. Grâce à la rénovation engagée par la municipalité, le patrimoine funéraire présent dans le cimetière a ainsi pu être conservé, des aménagements paysagers ont été réalisés accentuant son côté romantique. Le cimetière est devenu un lieu de promenade ouvert sur la ville. Après d'importants travaux, achevés en 2010, l'ancien cimetière est aujourd'hui un lieu mixte, entre recueillement et parc paysager, et un véritable « poumon vert » qui permet de traverser le centre-ville à l'abri de la circulation.
- **Le cimetière des Fauvelles : un cas d'école d'aménagement environnemental sur la région parisienne**  
Construit initialement dans une zone peu aménagée, le cimetière des Fauvelles s'est retrouvé il y a une dizaine d'années au cœur d'un environnement urbain dense sous l'effet de la création du nouveau quartier du Faubourg de l'Arche.

Ce nouveau contexte a fait naître un projet de réaménagement du cimetière, qui, après 10 mois de travaux, a permis de transformer ce lieu alors très minéral, fait d'allées goudronnées sans beaucoup de plantations, en un nouvel espace vert communal et un lieu de promenade apprécié des habitants. Le cimetière accueille aujourd'hui 13 000 sépultures, et développe une démarche environnementale en pointe : passage au zéro pesticide, valorisation des sols existants, favorisation de la biodiversité dans les plantations, infiltration des eaux pluviales, gestion écologique.

Photos du Colloque SIFUREP disponibles sur demande

**Contact presse :** Catherine Dumas – [cdumas@sifurep.com](mailto:cdumas@sifurep.com) – 01 44 74 32 09

**A PROPOS DU SIFUREP – [www.sifurep.com](http://www.sifurep.com)**

Créé en 1905, le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), assure la gestion et le contrôle du service public funéraire pour le compte de 81 collectivités et gère sept délégations de service public :

- pour le service extérieur des pompes funèbres ;
- pour 4 crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne) ;
- pour 2 chambres funéraires (Nanterre, Montreuil).

Le SIFUREP accompagne aussi les villes dans leurs réflexions sur la place des cimetières dans le tissu urbain et sur les actions d'amélioration de gestion, d'aménagement de ces équipements publics. A cet effet, il a créé une centrale d'achat pour une meilleure gestion des cimetières et propose des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire. Il a aussi mis en place une compétence optionnelle « cimetières » relative à la création et/ou à l'agrandissement, ainsi qu'à la gestion des cimetières.

Le SIFUREP est présidé depuis le 23 mai 2014, par Jacques KOSSOWSKI, Député-Maire de Courbevoie.